**34ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**SAINT-MARIN**

(Genève, le 6 novembre 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la délégation de Saint-Marin pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les mesures prises par Saint-Marin pour donner suite aux recommandations de son dernier EPU. Le Luxembourg salue également les mesures législatives prises par Saint-Marin en faveur de la protection des enfants. Ma délégation se félicite encore de la reconnaissance des mêmes droits et garanties aux partenaires enregistrés, qu’ils soient homosexuels ou hétérosexuels, qu’aux couples mariés.

Le Luxembourg souhaite faire les 4 recommandations suivantes :

1. Établir une institution nationale des droits de l’homme indépendante conforme aux Principes de Paris,
2. Accéder à la Convention relative au statut des réfugiés et à son Protocole,
3. Inclure l’identité de genre en tant que motif de discrimination dans les articles 90 et 179bis du Code pénal et promouvoir la sensibilisation du public à la diversité et au respect de l’orientation sexuelle et de l’identité de genre de toute personne, notamment au travers de l’éducation aux droits de l’homme et par des campagnes de sensibilisation,
4. Réduire davantage la durée de résidence requise pour demander la naturalisation.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à Saint-Marin dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 2 min. ; N. 39 ; 6.11.19 après-midi]*